

La principale fonction d'un bureau de représentation au pays est d'établir des liens avec les entreprises, les administrations publiques et les clients. L'impôt sur les bénéfices ne s'applique pas aux bureaux de représentation, puisque ces derniers font office d'agents de liaison et n'entreprendent pas d'activités commerciales en tant que telles. Toute entreprise souhaitant se lancer en affaires au Viet Nam et ayant besoin d'une présence permanente à long terme dans ce pays devrait songer à y ouvrir un bureau de représentation. Elle peut ainsi louer des locaux et des logements, employer des citoyens vietnamiens et ouvrir des comptes bancaires en monnaie vietnamienne ainsi qu'en devises convertibles. Elle peut en outre importer le matériel et les articles nécessaires à son personnel et à la bonne marche de ses activités.

Une société étrangère ayant établi des liens avec un organisme économique et commercial du Viet Nam et dont les programmes visent à renforcer la coopération économique et scientifique ou technique peut se voir autorisée à ouvrir un bureau de représentation (voir section 5.11).

## **COMMENT FONDER UNE ENTREPRISE AU VIET NAM**

### **5.9 Le Comité d'État à la coopération et à l'investissement (CECI)**

Le CECI a été créé par le Conseil des ministres afin d'administrer l'application de la loi vietnamienne sur l'investissement étranger. Le Comité d'État a pour principale fonction d'étudier et d'approuver les demandes d'autorisations d'investissement, les ententes de collaboration commerciale ainsi que la constitution de coentreprises et d'entreprises de propriété exclusivement étrangère.

Réunissant des représentants du Conseil des ministres, du ministère des Finances, du Comité d'État au plan, du ministère du Commerce et du Tourisme, de la Banque nationale et de la Commission à la science et à la technologie, le CECI met à contribution les ressources des ministères vietnamiens pour évaluer et autoriser les investissements.

Le CECI est divisé en quatre services : le Centre de services aux investisseurs, le Centre d'évaluation des projets, le Service de recherche juridique et le Service de traduction.

Le CECI est l'unique organisme responsable de l'examen et de l'approbation des investissements au Viet Nam. Les demandes sont autorisées à la suite d'un processus qui met à contribution les différents paliers de l'administration publique (central, provincial et municipal). Au besoin, le CECI s'adresse aussi à des fonctionnaires d'autres ministères. Bien qu'il existe à Ho Chi Minh-Ville un bureau du Comité d'État, celui-ci se borne à étudier les demandes, la décision finale étant du ressort de l'administration centrale à Hanoi.